

CONSEIL SYNDICAL
SESSION DU 3 JUILLET 2024 – 18 H 30

Chambéry-Grand Lac économie

A Savoie Technolac
Bâtiment Horloge
16 avenue Lac du Bourget
73370 LE BOURGET DU LAC

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Philippe DA SILVA LOPES – François FOURCHES – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE - Florian MAITRE – Yves MERCIER - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT - Benoît PERROTTON – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Jean-Marc VIAL (suppléant Brigitte TOUGNE-PICAZO) – André VERDU

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Lionel DARBON - Rudolph DI GIORGIO — Louis BENJAMIN – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Raphaële MOURIC – Josette REMY – Thierry REPENTIN – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT

Pouvoirs : Nathalie FONTAINE à Luc BERTHOUD -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 17

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

Assistaient également à la séance : Régis DORMOY - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 27 juin 2024

ORDRE DU JOUR

Restitution de la mission d'accompagnement des entreprises vers la transition énergétique et écologique par Sarah Thomas Rutter.

Aménagement :

Sur présentation d'Yves MERCIER, vice-président

Délibération N° C24-43 :

PAE LES SOURCES – Cession de foncier à la société LX CAPITAL.

Approbation de la substitution au profit de la SCCV DE LA SOURCE pour signature acte de vente.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la substitution au profit de la SCCV DE LA SOURCE en lieu et place de la société LX CAPITAL, pour la cession des lots 3 et 4 du PAE DES SOURCES, au prix de 200 € HT/m² de terrain. Par suite la SCCV DE LA SOURCE sera subrogée dans tous les droits et obligations résultant de la promesse de vente conclue le 10 novembre 2022, avec la société

LX CAPITAL, en vertu de la délibération n° C21-04 du 20 janvier 2021.

L'arrêté de transfert au nom de la SCCV DE LA SOURCE du permis de construire délivré au nom de la société LX CAPITAL devra être notifié à Chambéry-Grand Lac économie dès réception.

Article 2 : Autorise la présidente ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

Les délibérations dont la liste figure ci-dessous n'ont pas pu être valablement délibérées – Absence de quorum -

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 15 mai 2024.

- 1) PAE CASSINE – Modification de programmation du Lot A2.**
Programmation 100% logements – suppression des bureaux, pour tenir compte des contraintes liées aux besoins en stationnements sur le lot
- 2) PAE CASSINE - Mise à jour du Cahier des Charges de Cession des Terrains (CCCT) applicable à tous les lots à usage principal d'habitation.**
Clause d'agrément du bénéficiaire à rajouter dans le CCCT
- 3) PAE LA PRAIRIE 2 – Bail à construction au profit de VEOLIA.**
Délibération complémentaire pour emprise définitive du lot à céder à VEOLIA en bail à construction pour s'adapter à leur projet de construction.
- 4) PAE LES FONTANETTES 1 – Cession OMNIPHARM.**
Délibération complémentaire pour rajouter au lot cédé l'emprise de 24 m² acquise de Grand Chambéry.
- 5) PAE GRAND VERGER – Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2023.**
- 6) PAE SAVOIE TECHNOLAC 3 – Compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2023.**

Finances :

- 7) Ateliers Côte-Rousse – Cristal Habitat – Garantie d'emprunt.**
Garantie accordée à hauteur de 20 % de l'emprunt de 2 M€ contracté par Cristal Habitat pour les ateliers de Côte-Rousse dans le respect des ratios Loi Galland.

Entreprises :

- 8) Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Partenariats Economiques – Attribution des subventions pour l'année 2024.**
1ere tranche de subventions 2024.
Les 9 subventions correspondent au budget présenté aux élus lors de l'exécutif du 10 novembre 2023 (élaboration du budget 2024).
 - Harmonisation des sommes versés au cluster (10 000 €) : économie 5000 €

- Augmentation pour de 5000 € pour l'animation de la PFIL (très forte du nombre de dossiers depuis 10 ans).

2^{ème} tranche prévu en septembre / octobre 2024

Pas de demande pour la ligne « Soutien à l'innovation » (budget 30 000 €)

9) Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Partenariats Economiques – Attribution d'une subvention à Initiative Savoie – Abondement au fonds de prêts.

Pour faire face à la très forte augmentation du nombre de dossiers financés par la PFIL (moyenne 25 dossiers, il y a 10 ans, plus de 50 en 2023), nécessité de réabonder le fonds de prêts.

Rappel : Abondements des collectivités locales entre 2006 & 2012 = 330 043 €

Les autres moyens pour réduire la « consommation » du fonds de prêts ont déjà été mis en œuvre (resserrement des critères d'éligibilités, baisse du montant du prêt d'honneur en 2012 / 2017).

Cet abondement permettra de solliciter la Région à hauteur de 100 000 € pour augmenter le montant du fonds.

10) Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Soutien aux entreprises – Annulation de loyers.

Proposition d'annulation de loyer à hauteur de 3 305 € HT à la suite de la cessation d'activité d'une entreprise individuelle.

Administration générale :

11) Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Délégation de compétences du Conseil Syndical.

Délégation supplémentaire pour les acquisitions et cessions d'immeubles de faible montant (<10 000 €)

12) Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Donner acte des décisions de la présidente prises par délégation du Conseil Syndical.

Madame la Présidente clôt la séance à 20 H 00.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 3 juillet 2024



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente

Florence BOURGEOIS
Secrétaire de séance

